

AFFAIRE N° 1

le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour. Conformément à la loi, la lecture du Compte Administratif 1966 va vous être donnée hors la présence du Maire, sous la présidence de M. REYBELLET, Premier Adjoint.

(M. le Maire se retire donc de la salle des délibérations).

M. REYBELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57-657 du 22 Mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire pour l'exercice 1966 et le compte de gestion du Receveur Municipal pour le même exercice.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1966	
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEPENSES	RECETTES	DEFICITS	EXCEDENTS
CTION D'IN- STISSEMENT		49.190.231	968.684.003	1.061.396.557		141.902.785
CTION DE NGTIONNEMENT		143.005.669	1.860.912.109	1.808.987.564		91.081.124
FAUX		192.195.900	2.829.596.112	2.870.384.121		232.983.909

L'excédent de : 232.983.909 Frs sera repris au Budget Supplémentaire de 1967.

Je vous indiquerai maintenant les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1966, en ce qui concerne la SECTION d'INVESTISSEMENT :

- Acquisition de terrains et de bâtiments	86.784.744 Frs. -
- Matériel, mobilier, matériel de transport.....	19.436.795
- Construction de bâtiments	24.107.889
- Travaux de Voirie	95.920.689
- Réseaux	199.358.523
- Equipement scolaire et Culturel	148.670.468
- Equipement sanitaire et sociaux	10.009.925
- Abattoir et Marchés	8.525.508
- Bâtiment communal : Bretagne - Saint-Gabriel..	9.388.444
- Opération anti-bidonville	18.500.000
- Eclairage	6.864.933
- Emprunt (rembt. d'annuité)	53.333.908
- Divers	33.975
	<hr/>
	680.975.801 Frs. -

FINANÇES par :

- Emprunts	250.256.000 Frs. -
- Subvention du FIDOM	98.166.747
- Subvention départementale	14.300.000
- Subvention du Ministère de l'Agriculture	11.205.000
- Subvention de l'Éducation Nationale	141.468.367
- Subvention M.U.F.A. et S/Sls	2.431.025
	<hr/>
T O T A L	517.828.139 Frs. -

La DIFFÉRENCE : 163.148.662 Frs
a été financée par les Fonds Communaux provenant de l'excédent de recettes de la SECTION de FONCTIONNEMENT.

Voici maintenant les principales dépenses de la SECTION de FONCTIONNEMENT

- Personnel permanent	257.257.365 Frs. -
- Personnel journalier	161.556.069
- Intérêts des emprunts	26.876.125
- Ensemble immobiliers et mobiliers	35.820.206
- Frais d'administration générale	15.132.126
- Voirie communale	88.236.969
- Relations publiques	8.219.356
- Sécurité et Police	5.085.030
- Enseignement	39.849.668
- Oeuvres sociales scolaires ...	30.998.388
- Sports et beaux Arts	1.283.062
- Services sociaux	7.079.881
- Hygiène et Protection Sanitaire	2.062.780
- Aide sociale	100.850.404
- Abattoir et Marchés	2.554.126
- Charges et produits non affectés	714.190
- Service fiscal	10.148.489

783.724.142 Frs. -

FINANCEES PAR :

- Recette provenant de l'Octroi de mer	255.655.153 Frs. -
- Centimes additionnels	253.328.339
- Taxe s/chiffre d'affaire.....	338.771.422
- Taxe additionnelle aux droits de mutation	9.668.636
- Débits de boissons	5.911.686
- Taxe s/les spectacles	14.133.522
- Recouvrements s/exercice antérieur	17.084.235
- Subventions diverses	65.488.279
- Recouvrements divers	37.619.541

997.660.813 Frs. -

Soit un EXCEDENT de 203.936.671 Frs. -

EXCÉDENT reporté	203.936.671 Frs. -
L'excédent de l'exercice précédent étant de	192.195.900
	<hr/>
L'EXCÉDENT TOTAL est de	396.132.571 Frs. -

A D É D U I R E :

- Le prélèvement pour couvrir le déficit de la Section d'Investissement	163.148.662
	<hr/>
RESULTAT DE L'EXERCICE 1966.....	232.983.909 Frs. -

L'an mil neuf cent soixante sept, le 12 JUILLET, les Membres composant le Conseil Municipal, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Présents : MM. MAGE Gabriel - REYBELLET Jules - VINSON Philippe - PARIS Raymond - GALLARD Jean - BÉDIER Francis - BLJOUX Joseph - THEVENIN Marc - GIGAND Edward - FERRERE Chantilly - RIVIERE Maxime - APAVOU Antoine - ROBERT Valère - Mme BÉWARD Jules - Mme PAYET André - MM. APPEJEE Abdoul-Hack - BOURNIS Camille - GADET Lucien - THUONG. HIDE Roger - JESSU Louis - MONDON Claude - LAURET Gérard - Mme CHASSAGNE Raoul -

Absents : MM. MESNIER Georges - FOSSARD Charlemagne - CHEVASSUS André - AUBER Camille - SENS Henri - MOREAU Simon - DUPUY Valentin - POSE Germain - NOAREAU Régis - RAMASSAMY Adolphe - FIGARD Antoine.

Sur le rapport du M. le MAIRE,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, et notamment celles des 24 avril 1834 et 10 avril 1835,

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1966, et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par M. le Maire ordonnateur, le compte d'administration de l'exercice 1966, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1967

Précédant au règlement définitif du budget de 1966, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1966 évaluées par le budget à	1.963.545.068
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de	1.707.690.691
De laquelle somme il convient de déduire celle de	6.839

SAVOIR : Pour non-valeurs justifiées au compte du Receveur

Pour restes à recouvrer également justifiés, et qui seront portés en recette au prochain compte

Pour restes à recouvrer non justifiés, à mettre à la charge du comptable, qui en sera forcé en recette au prochain compte.....

Somme égale

Au moyen de quoi la recette de 1966 demeure définitivement fixée à la somme de 1.707.683.852

D E P E N S E S

Les dépenses créditées au budget primitif de 1966 s'élevant à il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice 1.963.545.068

TOTAL des dépenses présumées 1.963.545.068
de cette somme il faut déduire celle de 488.845.125

S A V O I R :

1° Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses 326.384.840

2° Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 28 FEVRIER 1967 et à reporter au budget de 1967.. 162.460.283

3° Dépenses ordonnancées, mais non payées avant le 31 MARS 1967 , et à reporter au budget de 1967

Somme égale 488.845.125

An moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1966 sont définitivement fixées à 1.474.699.943

Les recettes de toute nature étant de 1.707.683.852

Les dépenses de

Il reste, par conséquent, pour excédent définitif la somme de 232.983.909
laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1967.

Toutes les opérations de l'exercice 1966 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative au budget de 1966.

Délibéré à Saint-Denis , les jours, mois et an ci-dessus

M. REYDELLET. - Voici maintenant le projet de délibération concernant le compte de gestion de Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1966 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1966.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1966, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est régulier

Délibère

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1966 au 31 décembre 1966, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTATÉES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES A LA CLÔTURE DE LA GESTION	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1 et 2	2.091.606.112	2.140.796.343	968.653.003	1.061.427.857	2.243.403.639	2.885.306.424
Classe 4	128.815.446	140.287.266	13.488.820.966	3.513.504.041	162.007.030	219.161.945
Classe 5	203.667.720		12.005.148.296	1.919.615.212	209.162.864	31.000
Classe 8 et 9		143.002.669	1.860.918.248	1.808.984.404		91.091.174
TOTAUX	2.424.089.278	2.424.089.278	13.335.619.513	8.303.531.513	3.193.586.493	3.193.586.493

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1966, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMEROS SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATION DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMISSIONS	TITRES EMISSIONS	DEFICITS	EXCEDENTS
85 Section ordinaire		49.190.231	962.694.003	1.061.396.557		141.902.763
06 Section extraordinaire		143.003.669	1.660.912.109	1.808.957.564		91.081.124
457 Régie d						
457 Régie d						
TOTAUX		192.193.900	2.629.595.112	2.870.354.121		232.983.909

3° Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1966, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Approuvé
 Louis Le 8 Août 1967
 Le Secrétaire Général
 Roger J. Cluchans

Fait à Saint-Denis, le 12 JUILLET 1967

M. REYDELLET. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur Municipal de l'année 1966, dont je viens de vous donner lecture.

Le compte administratif du Maire et le compte de gestion de M. le Receveur Municipal sont adoptés à l'unanimité.

M. REYDELLET. - Je vous demande d'autre part de voter des félicitations à M. le Maire pour la bonne gestion des affaires communales pendant l'exercice 1966, et d'adresser également des félicitations à M. le Receveur Municipal pour la collaboration qu'il nous a apportée et les conseils qu'il nous a donnés au cours de l'année écoulée.

(Applaudissements)

Le Maire rentre dans la salle des délibérations et reprend sa place au sein de l'Assemblée qui, unanime, applaudit.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous remercie des applaudissements que je viens d'entendre et qui sanctionnent votre opinion que le compte administratif est bien géré. Je tiens à associer à vos remerciements ceux à qui je dois de vous présenter le compte administratif d'une manière claire. Je tiens à remercier d'une part M. le Receveur Municipal et aussi et surtout ma fidèle collaboratrice M^{me} HEDIER.

(Applaudissements)

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, avant de donner la parole à M. PARIS qui me l'a demandée, je vous prie de m'autoriser à augmenter d'une unité l'effectif des sténodactylos et à diminuer d'une unité celui des rédacteurs.

Mise aux voix, la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE. - Je vous demande également le prélèvement sur l'excédent de recettes de 1966 des crédits ci-après :

- 5.000.000 de Fms pour le Chapitre 940 Article 657
- 900.000 Fms pour le Chapitre 955 Article 657 (subvention pour le fonctionnement du Bureau de l'Aide Sociale)
- 400.000 Fms pour le Chapitre 944 Article 657 (subvention à la Caisse des Ecoles)

Ces opérations seront régularisées au prochain budget supplémentaire.

A l'unanimité, les propositions ci-dessus, sont adoptées par le Conseil.

La parole est à M. PARIS.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, comment fonctionnent en ce moment-ci l'abattoir et les marchés ?

LE MAIRE. - La question est pertinente. Mais ce n'est pas seulement en ce qui concerne les marchés et l'abattoir que je vous donnerai des indications par la comparaison des recettes de l'année 1965 et de l'année 1966. (Lecture des rapports est donnée). Il faut en effet que maintenant nous puissions établir un rapport et voir quelle est la progression des charges et des moyens de la Commune de Saint-Denis.

*Commune de Saint-Denis le 18 août 1967
Le Maire
Le Secrétaire Général
M. Roussier*

*M. PARIS
M. HEDIER
M. REYDELLET
M. LE MAIRE*